



DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES BRETONNES



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

DIRECTION RÉGIONALE
Bretagne

INTRODUCTION

Les chefs d'entreprises font face à une équation complexe : comment développer leur activité, génératrice de croissance économique et d'emplois, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux ? Pour y répondre, différentes opportunités existent à court, moyen ou long terme, en lien avec l'ADEME. Pour s'engager dans la transition écologique, les chefs d'entreprises peuvent agir grâce à nos outils et financements adaptés à leurs besoins. Quel que soit le secteur d'activité [agriculture, industrie, tourisme, commerce, services, artisanat ou dans le secteur du loisir et de l'événementiel], des aides et des soutiens de l'ADEME sont mobilisables.

SOMMAIRE

Intro.....	2
Entrepreneurs, créer de la valeur par la performance écologique !.....	3
TPE & PME gagnantes sur tous les coûts.....	3
Les subventions ADEME pour faciliter le financement de vos projets.....	4
Un taux de subvention par catégorie d'entreprise.....	5
Pour savoir plus sur les aides financières aux entreprises.....	6
Vous avez un projet, contactez-nous !.....	6
Le financement des investissements via les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).....	6
Pré-diagnostic via les relais de l'ADEME.....	7
Diagnostiques et études d'accompagnement « Déchets & économie circulaire».....	8
Diagnostiques et études d'accompagnement «Maitrise de l'énergie & utilisation rationnelle de l'énergie».....	9
Diagnostiques et études d'accompagnement « Energie renouvelables & énergies de récupération».....	10
En Bretagne, vous trouverez un(e) ingénieur(e) pour vous répondre.....	11

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME Bretagne

22 av. Henri Fréville - 35000 Rennes

Coordination technique : Claire Schio, ADEME Bretagne

Rédacteurs : Sophie Plassart, Stéphane Lecointe, ADEME Bretagne

Crédits photo : ADEME/shutterstock, GettyImages, Olivier Perrenoud

Création graphique : Graphie Couleurs

Impression : Imprimé en France - Votre imprimeur + réf. environnementales par ex : certification PEFC, Iso 14001, Imprim'vert, Print Environnement

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

ENTREPRENEURS, CRÉEZ DE LA VALEUR PAR LA PERFORMANCE ÉCOLOGIQUE !

Coûts ? Gains ? Bénéfices ? Sont autant de questions que vous vous posez pour engager votre entreprise dans la transition écologique. Grâce aux conseils et à l'expertise des chargé(e)s de mission de l'ADEME, nous offrons à votre entreprise l'opportunité de :

- **Diminuer les coûts d'exploitation** et augmenter la marge de votre entreprise,
- **Améliorer et réduire l'impact** de votre site et de votre activité (process industriel et flux logistiques),
- **Concevoir et commercialiser** une offre innovante de produits et de services plus conformes aux nouvelles exigences environnementales.

TPE & PME GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS

ENTREPRISE INDUSTRIELLE – COMMERCE DE LA DISTRIBUTION, RESTAURANT, ENTREPRISE ARTISANALE (DE <250 SALARIÉS)

Avec l'intervention d'un(e) expert(e) formé(e), l'ADEME vous propose un dispositif « Gagnant-Gagnant » !

1. Ensemble, vous identifiez vos pertes sur les postes « énergie-matières-déchets »,
2. Vous chiffrez l'impact de ces pertes sur vos coûts d'exploitation,
3. L'expert(e) vous propose la mise en place d'actions adaptées pour réduire les pertes sur ces postes,
4. Ensemble, vous évaluez les gains financiers engendrés par ces actions,
5. Les bénéfices dégagés par ces économies permettent d'investir pour innover sur votre marché.

Les clés de réussite de ce dispositif :

- **Une efficacité économique confirmée** : L'accompagnement testé sur 100 entreprises-témoins a montré l'efficacité des actions correctives et préventives.
- **Un plan d'actions personnalisé à votre entreprise** : L'expert sélectionné, formé et outillé par l'ADEME, vous aide à identifier vos potentiels d'économies et vous propose un plan d'actions adapté à vos spécificités.
- **Un accompagnement sur la durée** : L'expert suit votre entreprise pendant 1 an, avec des rencontres régulières et la réalisation d'un bilan final.
- **Un objectif de rentabilité** : Le plan d'actions mis en place vise une rentabilité financière à court terme, et pour certaines actions, une rentabilité immédiate.
- **Des actions sans ou à faible investissement.**



LES SUBVENTIONS DE L'ADEME POUR FACILITER LE FINANCEMENT DE VOS PROJETS

Afin d'engager les entreprises dans la transition écologique, l'ADEME propose de très nombreux dispositifs d'accompagnement techniques et financiers. Au regard de votre secteur d'activité et du bénéfice que vous recherchez pour votre entreprise, vous trouverez dans les tableaux qui suivent, l'aide financière adaptée à votre projet.

LES AIDES À LA DÉCISION

L'ADEME propose aux entreprises une aide financière pour la réalisation d'études techniques et économiques qui permettent de faire les bons choix et de prendre les bonnes décisions.

Les aides à la décision apportent une subvention pour la réalisation d'études : diagnostics et études d'accompagnement d'un projet. Dans ce cadre, l'ADEME soutient les études ayant un objectif de qualité et d'efficacité pour l'entreprise. Les aides à la décision permettent de recourir à un(e) prestataire extérieur(e) (consultant(e)-bureau d'études) ou de conseils spécialisés.

- **Le diagnostic** apporte une analyse approfondie de la situation grâce à une étude critique et comparative des différentes solutions techniques et/ou organisationnelles.
- **L'étude d'accompagnement** est un examen technico-économique approfondie d'une solution technique choisie en préalable à l'investissement. Elle définit précisément et dimensionne exactement l'investissement, incluant les éléments nécessaires à la consultation des fournisseurs.

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT

L'ADEME propose aux entreprises différentes aides pour financer des travaux ou des équipements dont le retour sur investissement nécessite un soutien public.

L'entreprise doit investir pour financer son outil de production, optimiser l'usage de ses ressources et maximiser ses profits. Si des actions simples peuvent être réalisées sans délai et à faible coût, d'autres nécessitent des investissements plus conséquents dans une perspective d'optimisation et de pérennité de l'activité. Dans ce cadre, l'ADEME soutient les solutions techniquement pertinentes pour les rendre compétitives.

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT FINANCENT LES PROJETS LIÉS À :

- La protection de l'environnement : déchets, transports, énergie, éco-produits, gestion de l'eau, etc
- Le développement des énergies renouvelables dont solaire thermique et chaleur fatale de récupération, etc
- Le développement des réseaux de chaleur et froid.

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT PERMETTENT DE SOUTENIR DES PROJETS :

- **Innovants** (de toutes tailles) pour faire émerger ou développer les filières industrielles de demain
L'ADEME est l'opérateur du Programme des Investissements d'Avenir qui finance des projets d'innovation industrielle dans les champs des énergies décarbonées et de la chimie verte, des réseaux électriques intelligents, de l'économie circulaire, et du véhicule du futur. Dans ce cadre, l'ADEME intervient grâce à des outils dédiés au financement de l'innovation dans une logique de partage des risques et des gains sous forme d'aides d'État majoritairement remboursables ou de prises de participation. Les cibles visées sont principalement les entreprises (PME ou GE) mais aussi leurs partenaires.
- **Exemplaires** pour des 1^{ères} applications opérationnelles de nouvelles technologies, de nouveaux procédés, organisations ou systèmes innovants et économes.
- **De diffusion** pour faire connaître les technologies pertinentes ou les bonnes pratiques.

UN TAUX DE SUBVENTION PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE

Les aides financières aux entreprises sont encadrées par une réglementation européenne. Dans ce cadre, les subventions de l'ADEME s'ajustent en fonction de la catégorie de l'entreprise. Grâce à ce tableau, vous pouvez déterminer la catégorie de votre entreprise. A noter : les études et les travaux réglementaires sont, par nature, exclues des subventions de l'ADEME.

Définition des PME au sens européen				
Catégorie	Effectifs	Chiffres d'affaires	ou	Total du Bilan
Petite Entreprise (PE)	< 50	= 10 M€		= 10 M€
Moyenne Entreprise (ME)	< 250	= 50 M€		= 43 M€
Grande Entreprise (GE)	> 250	> 50 M€		> 43 M€

LES TAUX DE SUBVENTION SELON LA TYPOLOGIE DES PROJETS

Les taux selon la typologie des projets	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique		
	PE	ME	GE
Protection de l'environnement : Déchets, Air, y compris Transports et travaux de dépollution des sites pollués	55 %	45 %	35 %
Développement des entreprises	65 %	55 %	45 %
Réalisation d'économies d'énergie	50 %	40 %	30 %

LES FONDS GÉRÉS PAR L'ADEME

L'ADEME gère des fonds spécifiques dédiés à la transition écologique et énergétique :

- Le fonds chaleur finance, à hauteur de 20 à 40%, des projets de production de chaleur renouvelable (biomasse, solaire thermique, géothermie, ...) et les projets de réseaux de chaleur.
- Le fonds déchet finance au maximum 30% des coûts d'investissement des projets de prévention des déchets, collecte pour valorisation, recyclage, valorisations (organique, matière et énergétique).



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES FINANCIÈRES AUX ENTREPRISES

ADEME Bretagne : <https://bretagne.ademe.fr/lademe-en-region/demander-une-aide-lademe>

ADEME National : <https://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets>

Les autres financements : <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/financer-projet/autres-financements>

Toutes les aides aux entreprises : <http://www.aides-entreprises.fr>

VOUS AVEZ UN PROJET, CONTACTEZ-NOUS !

Avant d'engager votre projet, nous vous conseillons de contacter l'ingénieur(e) en charge de votre activité. Ensemble, vous pourrez étudier la faisabilité du projet et son éligibilité au regard des subventions proposées par l'ADEME. Les subventions de l'ADEME sont soumises à des conditions et ne sont pas systématique. Leur attribution et leur montant sont déterminés en fonction de la qualité du projet, des priorités définies au niveau national ou régional, ainsi que des budgets disponibles. De plus, le montant de la subvention sera calculé en fonction de l'encadrement européen des aides publiques aux entreprises, notamment en cas de cofinancement. L'ingénieur(e) de l'ADEME pourra vous apporter des recommandations sur la taille de votre entreprise (au sens européen), les dépenses éligibles, les cahiers des charges, les qualifications des prestataires, les modalités de versement des subventions de l'ADEME, etc.

A NOTER : La demande de subvention doit être obligatoirement adressée à l'ADEME, avant le démarrage du projet (en amont de la signature du/des devis).

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS VIA LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) a été mis en place par l'État en 2005. Le CEE est une prime versée par un fournisseur/distributeur d'énergie. Pour bénéficier de la (des) prime(s), l'entreprise doit signer un engagement CEE avec un fournisseur ou distributeur d'énergie, AVANT de débiter ses travaux. Le montant est fixé lors de la signature de l'engagement. Votre entreprise peut financer une partie de ses projets d'efficacité énergétique grâce aux CEE. La prime peut s'élever à plusieurs milliers d'euros selon les investissements et varie selon les fournisseurs/distributeurs d'énergie. Toutes les entreprises investissant dans des solutions techniques permettant des économies d'énergie sont éligibles aux primes CEE :

➔ Les investissements dits « opérations standardisées » :

- Isolation des parois (murs ou toitures),
- Remplacement des éclairages,
- Remplacement des menuiseries (fenêtres ou portes),
- Remplacement des systèmes de chauffage,
- Installation de panneaux solaires thermiques,
- [...] **plus de 200 fiches facilement utilisables détaillent des actions d'économie d'énergie.**

- Pour en savoir plus, consultez le site du ministère :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie#e5->

- Téléchargez la fiche explicative ADEME sur les CEE ici :

<https://bretagne.ademe.fr/sites/default/files/fiche-dispositif-certificat-economie-energie.pdf>

➔ Les investissements innovants et peu courants dits « opérations spécifiques » qui permettent de valoriser des actions qui ne sont pas couvertes par les fiches « opérations standardisées ».

A NOTER : Certains investissements nécessitent au préalable un diagnostic ou une étude d'accompagnement. Avant toute démarche, il est important de contacter l'un(e) des ingénieurs de l'ADEME Bretagne qui vous précisera les critères d'éligibilité des projets et apporter un éclairage technique.



PRE-DIAGNOSTICS POUR LES ENTREPRISES VIA LES RELAIS DE L'ADEME

DECHET - ENERGIE - ENVIRONNEMENT

Secteurs d'activités	Bénéfices pour l'entreprise	Dispositif proposé à l'entreprise par les relais de l'ADEME
Artisanat Distribution Restauration Industrie	<p>1- Identifier les consommations pour les postes «énergies», «matières», «déchets» et «eau».</p> <p>2- Mettre en œuvre des actions pour réduire, récupérer et valoriser les flux.</p> <p>Résultat : Augmentation de la marge en réduisant les gaspillages.</p>	<p>DISPOSITIF «TPE - PME GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS»</p> <p>Établissement de 0 à 19 salariés inscrit au répertoire des métiers¹ CRMA de Bretagne - Céline ALBAGLI - Tél. : 02 23 50 15 22 albagli@crm-bretagne.fr</p> <p>Dispositif gratuit, financé par l'ADEME, la CRMA et la Région Bretagne</p> <p>Établissements de 20 à 49 salariés et de 50 à 250 salariés Groupement OID Consultants, Terra, GNH Conseil, Akajoule, Ecosysteme, Atmoterra, Factor X, OPEO Inscription sur www.gagnantessurtouslescouts.fr</p> <p>Dispositif payant uniquement au regard du potentiel d'économies financières liées au plan d'actions</p>
		<p>PRÉ-DIAGNOSTIC «DÉCHET DANGEREUX»</p> <p>Établissement inscrit au répertoire des métiers - dispositif proposé en particulier aux garages, imprimeries, chantiers & réparations navals, photographes CMA du 22 & 29 - Fanny LE LOUËT - Tél : 02.96.76.27.17 - lelouet@crm-bretagne.fr CMA du 35 & 56 - Karine LE COQ - Tél : 02.99.65.58.73 - lecoq@crm-bretagne.fr Dispositif gratuit, financé par l'ADEME, la CRMA et la Région Bretagne</p>
Artisanat	<p>1- Valoriser le savoir-faire de l'artisan-réparateur.</p> <p>2- Promouvoir la réparation et le prolongement de la vie des objets.</p> <p>Résultat : Donner de la visibilité sur l'intérêt de la réparation auprès des clients potentiels.</p>	<p>DISPOSITIF «RÉPAR'ACTEUR»</p> <p>Établissement inscrit au répertoire des métiers - dispositif proposé aux professionnels de la réparation CMA du 22 & 29 - Fanny LE LOUËT - Tél : 02.96.76.27.17 - lelouet@crm-bretagne.fr CMA du 35 & 56 - Karine LE COQ - Tél : 02.99.65.58.73 - lecoq@crm-bretagne.fr Dispositif gratuit, financé par l'ADEME, la CRMA et la Région Bretagne</p>
		<p>DISPOSITIF «ECO-DÉFI»</p> <p>Établissement inscrit au répertoire des métiers - dispositif proposé aux commerçants-artisans CMA du 22 & 29 - Fanny LE LOUËT - Tél : 02.96.76.27.17 - lelouet@crm-bretagne.fr CMA du 35 & 56 - Karine LE COQ - Tél : 02.99.65.58.73 - lecoq@crm-bretagne.fr Dispositif gratuit, financé par l'ADEME, la CRMA et la Région Bretagne</p>
Agriculture	<p>1- Identifier les bonnes pratiques en matière d'environnement sur l'énergie, les transports, les déchets, les emballages, les éco-produits, la gestion de l'eau.</p> <p>2- Mettre en place de nouvelles pratiques adaptées à l'activité.</p> <p>Résultat : Valoriser son engagement auprès de la clientèle.</p>	<p>DISPOSITIF «PLAN BIOGAZ»</p> <p>Porteur de projet de méthanisation AILE - Armelle DAMIANO - AILE - Tél : 02 99 54 63 22 - armelle.damiano@aile.asso.fr AILE - Jeanne LENCAUCHEZ - AILE - Tél : 02 99 54 63 26 - jeanne.lencauchez@aile.asso.fr Dispositif gratuit, financé par l'ADEME et la Région Bretagne Dispositif plan bois</p>
Événementiel	<p>1- Identifier les bonnes pratiques environnementales et les postes de consommation.</p> <p>2- Mettre en place un plan d'actions adaptés.</p> <p>Résultat : Organiser une événement à faible impact environnemental.</p>	<p>DISPOSITIF «EVENEMENT ECO-RESPONSABLE»</p> <p>Organisateur d'événements culturels Collectifs des festivals - Cécile TALON - Tél : 02 99 84 26 13 - cecile.talon@lecollectifdesfestivals.org Dispositif gratuit, financé par l'ADEME, la Région Bretagne et les départements bretons</p> <p>Organisateur d'événements sportifs CROS - Céline PELLOIN - Tél : 02 99 54 67 87 - bretagne@franceolympique.com Dispositif gratuit, financé par l'ADEME, la Région Bretagne, DRJSCS et DREAL</p>
Transporteurs routiers	<p>1- Engager une démarche vertueuse.</p> <p>2- Mettre en place un plan d'actions.</p> <p>Résultat : Réaliser des gains environnementaux (GES) et financiers (économie d'énergie).</p>	<p>PROGRAMME «EVE»</p> <p>Transporteurs routiers : marchandises et voyageurs Eco Co2 - Caroline TINANT - Tél : 06 08 57 72 90 - caroline.tinant@aft-dev.com</p>

1 - Établissement de 0 à 19 salariés inscrit au registre du commerce ne sont pas éligibles à ce dispositif, en Bretagne.



DIAGNOSTICS ET ETUDES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES

ECONOMIE CIRCULAIRE & DECHETS

Secteurs d'activités	Bénéfices pour l'entreprise	Type d'études / Aide ADEME maximale
Tourisme <i>Hébergement touristique - Site de visite/loisirs - Restaurant commercial Agence réceptive</i>	<ol style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic environnemental. Mettre en place des actions adaptés pour obtenir la certification. Résultat : Se positionner sur le marché de l'excellence environnementale.	DIAGNOSTIC «CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE» (Ecolabel Européen / NF526 / Green Globe)
		Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum, pour les études préparatoires à un investissement Plafond de dépenses : 50 000 €
Industrie	<ol style="list-style-type: none"> Analyser les principaux flux [énergie, matières, eau, déchets]. Identifier les pertes, leurs origines et les solutions pour les réduire ou mieux les valoriser. Résultat : Gain à la fois économique et environnemental.	DIAGNOSTIC «OPTIMISATION DES FLUX»
		Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum, pour les études préparatoires à un investissement Plafond de dépenses : 50 000 €
Commerce Artisanat Services Industrie	<ol style="list-style-type: none"> Analyser la gestion des déchets grâce à une étude critique. Comparer les différentes solutions technique et/ou organisationnelles. Résultat : Optimiser financièrement la gestion des déchets.	DIAGNOSTIC «PRÉVENTION ET GESTION DE DÉCHETS»
		Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum, pour les études préparatoires à un investissement Plafond de dépenses : 50 000 €
	<ol style="list-style-type: none"> Améliorer la performance environnementale des produits (bien ou service). Concevoir différemment les produits en prenant en compte leur cycle de vie. Résultat : Eco-concevoir des produits ou services, favoriser une économie de la fonctionnalité.	ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT «OFFRE DE PRODUIT/SERVICE»
		Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum, pour les études préparatoires à un investissement Plafond de dépenses : 100 000 € Condition : Le financement de l'étude d'accompagnement est conditionné à la réalisation de l'investissement
<ol style="list-style-type: none"> Réaliser un examen technico-économique approfondie d'une solution technique pressentie. Définir et dimensionner l'investissement, incluant les éléments nécessaires à la consultation de fournisseurs. Résultat : Garantir le choix d'une solution technique.	ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT «PRÉVENTION-GESTION DE DÉCHETS» (Gaspillage alimentaire, gestion collective de déchets, biodéchets, ...)	
	Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum, pour les études préparatoires à un investissement Plafond de dépenses : 100 000 € Condition : Le financement de l'étude d'accompagnement est conditionné à la réalisation de l'investissement	



DIAGNOSTICS ET ETUDES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES

MAITRISE DE L'ENERGIE & UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Secteurs d'activités	Bénéfices pour l'entreprise	Type d'études / Aide ADEME maximale
Commerce Artisanat Services Industrie	<p>1- Permettre aux gestionnaires de bâtiments d'identifier les gisements d'économie d'énergie.</p> <p>2- Mettre en œuvre des actions de maîtrise des consommations d'énergie.</p> <p>Résultat : Réaliser des économies sur les factures d'énergie.</p>	<p>DIAGNOSTIC «AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENT EXISTANT»</p> <p>Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum, pour les études préparatoires à un investissement</p> <p>Plafond de dépenses : 50 000 € Condition : Prestataire qualifié RGE Condition spécifique pour le copropriétés : Les copropriétés soumis à obligation réglementaire ne sont pas éligibles. L'obligation d'audit concerne les copropriétés de plus de 50 lots, en chauffage collectif et dont la date de permis de construire est antérieure au 1^{er} juin 2001.</p>
		<p>DIAGNOSTIC «ENERGÉTIQUE GLOBAL»</p> <p>Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : Non éligible car soumis à l'audit énergétique réglementaire</p> <p>Plafond de dépenses : 50 000 € Condition : Prestataire qualifié OPQIBI 17.17 ou AFNOR CERTIFICATION 01 B «Procédés Industriels» ou LNE «Procédés industriels» Condition : Diagnostic respectant l'EN 16 247-1, -2 et -3 ou le cahier des charges de l'ADEME.</p>
		<p>ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT «SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE (SMEN)»</p> <p>Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum, pour les études préparatoires à un investissement</p> <p>Plafond de dépenses : 100 000 €</p>
Industrie	<p>1- Elaborer un bilan de la situation énergétique globale de l'entreprise.</p> <p>2- Quantifier les potentiels d'économies d'énergie afin de définir des actions.</p> <p>3- Comparer des différentes solutions technique et/ou organisationnelles diagnostiqués.</p> <p>Résultat : Réaliser des économies sur les factures d'énergie.</p>	<p>DIAGNOSTIC«ENERGIES SPÉCIFIQUES EN INDUSTRIE» (Ventilation, air comprimé, froid, éclairage, ...)</p> <p>Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum</p> <p>Plafond de dépenses : 50 000 € Condition : Prestataire qualifié OPQIBI 17.17 ou AFNOR CERTIFICATION 01 B «Procédés Industriels» ou LNE «Procédés industriels»</p>
		<p>ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE PROCESS OU UTILITÉ» (dont Etude de récupération d'énergie fatale)</p> <p>Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum, pour les études préparatoires à un investissement ou sur des process ou utilités émergentes</p> <p>Plafond de dépenses : 100 000 € Condition : Le financement de l'étude d'accompagnement est conditionné à la réalisation de l'investissement</p>



DIAGNOSTICS ET ETUDES DE PROJET POUR LES ENTREPRISES

ENERGIES RENOUVELABLES & ENERGIES DE RECUPERATION

Secteurs d'activités	Bénéfices pour l'entreprise	Type d'études / Aide ADEME maximale
Entreprise ayant des besoins importants d'eau-chaude sanitaire ou chauffage		<p>NOTE D'OPPORTUNITE « RÉALISATION D'UNE INSTALLATION ÉNERGIE RENOUVELABLE THERMIQUE » Dispositif gratuit financé par l'ADEME, le Conseil régional et le Conseil départemental 35</p>
		<p>ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT « FAISABILITÉ D'UNE INSTALLATION ÉNERGIE RENOUVELABLE THERMIQUE » (Chauffe-eau solaire, chaufferie bois, raccordement à un réseau de chaleur...)</p> <p>Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum Plafond de dépenses : 30 000 € Condition : Prestataire qualifié RGE Condition : Le financement de l'étude d'accompagnement est conditionné à la réalisation de l'investissement</p>
Entreprise ayant des besoins constants d'électricité	<p>1- Réaliser un examen technico-économique approfondie d'une solution technique pressentie.</p> <p>2- Définir et dimensionner l'investissement, incluant les éléments nécessaires à la consultation de fournisseurs.</p> <p>Résultat : Garantir le choix d'une solution technique.</p>	<p>ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT « FAISABILITÉ D'UNE INSTALLATION ÉNERGIE RENOUVELABLE ÉLECTRIQUE, EN AUTOCONSOMMATION & RÉSEAU INTELLIGENT »</p> <p>Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum Plafond de dépenses : 100 000 € Condition : Prestataire qualifié RGE Condition : Le financement de l'étude d'accompagnement est conditionné à la réalisation de l'investissement Condition : Le projet doit prévoir de l'auto-consommation avec une approche innovante (démarche courbe de charges / mutualisation des consommations)</p>
		<p>ÉTUDE D'ACCOMPAGNEMENT « FAISABILITÉ D'UNE PETITES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUE »</p> <p>Petite entreprise : 70% maximum Moyenne entreprise : 60% maximum Grande entreprise : 50% maximum Plafond de dépenses : 100 000 € Condition : Prestataire qualifié RGE Condition : Le financement de l'étude d'accompagnement est conditionné à la réalisation de l'investissement Condition : Le projet doit prévoir de l'auto-consommation avec une approche innovante (démarche courbe de charges / mutualisation des consommations)</p>





EN BRETAGNE, VOUS TROUVEREZ UN(E) CHARGÉ(E) DE MISSION POUR VOUS RÉPONDRE



Vincent BRIOT
Entreprises agricoles
Energie - Gaz à effet de serre - Climat
Tél : 02 99 85 87 04 / 06 29 11 21 88
Email : vincent.briot@ademe.fr



Marie-Emilie MOLLARET
Entreprises agricoles
Méthanisation - Déchets organique
Tél : 02 99 87 12 / 06 33 72 00 79
Email : marie-emilie.mollaret@ademe.fr



Stéphane LECOINTE
Entreprises B. to B.
**Industrie - Eco-conception -
Eco-innovation**
Tél : 02 99 85 87 10 / 06 73 19 29 60
Email : stephane.lecointe@ademe.fr



Sophie PLASSART
Entreprises B. to C.
**Tourisme - Commerce - Services - Artisanat -
Loisirs & Événements**
Tél : 02 99 85 89 22 / 06 30 70 85 95
Email : sophie.plassart@ademe.fr



Renaud MICHEL
Entreprises de transport
Plan de mobilité innovant - Transports
Tél : 02 99 85 87 20 / 06 72 79 93 56
Email : renaud.michel@ademe.fr



Jean-Noël GUERRE
Directeur régional adjoint
Entreprises
Recherche - Innovation - ENR électrique
Tél : 02 99 85 87 02 / 07 86 15 97 26
Email : jean-noel.guerre@ademe.fr





L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'**ADEME** est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

